



Afrique du Nord

Faits nouveaux

À la fin de l'année 2004, le Gouvernement du Maroc, le POLISARIO et le Gouvernement de l'Algérie (en tant que pays d'asile des réfugiés sahraouis) ont consenti au lancement d'un programme conjoint UNHCR/MINURSO, prévoyant des visites familiales croisées entre les réfugiés sahraouis hébergés dans des camps en Algérie et leurs communautés d'origine, situées au Sahara Occidental. Plus de 1 200 personnes ont pris part à la phase expérimentale du projet, qui a duré du mois de mars au mois d'août 2004. Parallèlement, les réfugiés de Tindouf et les membres de leurs familles demeurés au Sahara Occidental ont passé plus de 9 200 appels téléphoniques, grâce au service téléphonique mis en place dans le cadre d'un programme de mesures de rétablissement de la confiance. Le projet devrait reprendre à la fin de l'année 2004 et se poursuivre tout au long de l'année 2005.

En juillet 2004, la Mauritanie a adopté une législation nationale sur les réfugiés et ouvert ainsi la voie à la mise en place d'un cadre national de protection des réfugiés et des rapatriés.

Algérie

Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara Occidental

Tunisie



Afrique du Nord

Au cours de l'année 2004, l'UNHCR a amorcé un dialogue avec l'Union européenne et différents États d'Afrique du Nord afin d'examiner les moyens qui permettraient de traiter le problème complexe et toujours plus important posé par les individus, généralement originaires de pays d'Afrique sub-saharienne, qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie pour rallier l'Europe. Pour remédier au problème, l'UNHCR préconise l'élaboration de stratégies globales, visant à offrir une protection internationale aux personnes qui en ont besoin, tout en répondant aux préoccupations légitimes des États quant à la gestion de leurs frontières.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités gouvernementales, l'UNHCR continuera à organiser des séminaires à l'intention des fonctionnaires, ainsi qu'auprès des ONG appelées à traiter des problèmes d'asile et d'émigration.

Les réfugiés résidant dans la région se verront proposer, dans la mesure du possible, des solutions durables sous forme de rapatriement librement consenti ou d'intégration sur place. L'UNHCR prévoit également de réinstaller certaines personnes ayant des besoins de protection particuliers et pouvant de ce fait prétendre à cette solution, dans une optique de répartition des charges.

Objectifs stratégiques

Tout au long de l'année 2005, l'UNHCR continuera à promouvoir l'adoption de législations nationales sur l'asile et la mise en place de structures administratives autorisant la prise en charge des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les plus brefs délais. Le lien entre les migrations et l'asile, et la gestion de ce problème, figureront parmi les objectifs prioritaires du plan stratégique de l'Organisation dans la région pour l'année 2005. Dans ce contexte, l'UNHCR devra définir et prendre des mesures spéciales dans les pays d'Afrique du Nord, pour veiller à ce que les réfugiés et demandeurs d'asile ne soient pas refoulés ou expulsés dans d'autres pays et s'assurer que leur demande est traitée conformément aux normes de protection internationales.

Opérations

La délégation de l'UNHCR en **Algérie** continuera à offrir une protection et des services d'assistance aux quelque 165 000 réfugiés sahraouis (estimations des autorités algériennes) qui vivent depuis 1975 dans des camps - Awserd, Dakhla, Laayoune, Smara et École du 27 février - situés dans le gouvernorat (*wilaya*) de Tindouf, au sud-ouest du pays. En 2005, un programme d'assistance multisectorielle, portant notamment sur les vivres, le transport et la logistique, les besoins domestiques, l'eau (à usage domestique), l'assainissement, la santé et la nutrition, les abris et les services communautaires, continuera d'être exécuté au profit des résidents de tous les camps. Par un investissement spécial, l'UNHCR

entend également renforcer sa capacité d'aide aux réfugiés les plus vulnérables. Enfin, l'Organisation conservera un niveau de préparation et d'intervention adéquat, dans la perspective d'un éventuel rapatriement librement consenti.

L'UNHCR prodigera également une assistance à un petit nombre (40) de réfugiés urbains - principalement originaires du Cameroun, d'Iraq, de Côte d'Ivoire, de Somalie et de Syrie. L'Algérie accueille en outre 4 000 réfugiés palestiniens, mais ceux-ci sont bien intégrés à la société et ne reçoivent aucune aide de l'Organisation. L'UNHCR encouragera l'octroi du statut de réfugié aux demandeurs qui peuvent légitimement y prétendre et recherchera des solutions pour remédier durablement au sort des réfugiés urbains, tout en dispensant une assistance médicale et financière aux plus vulnérables d'entre eux. Le rapatriement librement consenti des réfugiés urbains sera encouragé et facilité dès lors que cette solution sera viable. La réinstallation sera envisagée lorsque toutes les autres solutions auront été écartées.

La délégation de l'UNHCR en **Mauritanie** tirera parti de la dynamique créée par l'adoption de la nouvelle législation sur l'asile et améliorera la constitution de capacités et la formation des représentants des pouvoirs publics au droit international des réfugiés. Elle continuera à prodiguer une assistance ciblée à quelque 475 réfugiés urbains, provenant le plus souvent de la Sierra Leone et du Libéria, et plus rarement de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire. Le rapatriement librement consenti des réfugiés urbains sera encouragé et facilité. L'UNHCR entreprendra des procédures de réinstallation lorsqu'aucune autre solution n'aura été trouvée. La Mauritanie accueille également 26 500 réfugiés sahraouis, qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle de l'assistance de l'UNHCR mais qui devraient prendre part aux éventuels mouvements de rapatriement librement consenti.

La délégation de l'UNHCR au **Maroc** viendra en aide à quelque 350 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et de la RDC. Quelque 130 réfugiés palestiniens bénéficieront d'une assistance occasionnelle. Les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables recevront une indemnité de subsistance, complétée (au besoin) par des mesures spéciales destinées à leur garantir l'accès aux services médicaux et éducatifs.



Du fait de sa proximité avec l'Europe, le Maroc est devenu une zone de transit attrayante pour les migrants économiques originaires d'Afrique subsaharienne. L'UNHCR est à l'heure actuelle la seule organisation qui soit habilitée à accorder le statut de réfugié et à examiner les demandes d'asile déposées dans le pays. En 2005, il lui faudra sans doute appuyer davantage les autorités pour garantir un traitement approprié aux immigrants qui ont besoin d'une protection internationale.

En **Tunisie**, l'UNHCR continuera à assister environ 100 réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain, originaires pour la plupart d'Algérie, d'Iraq et du Burundi. L'Organisation doit en premier lieu les protéger d'un éventuel refoulement et leur dispenser une assistance élémentaire, tout en recherchant des solutions durables à leur sort. Au niveau gouvernemental, l'UNHCR cherche à renforcer le rôle et les responsabilités des autorités dans le processus de détermination du statut de réfugié et à faciliter la délivrance, ainsi que le renouvellement, de permis de résidence aux réfugiés. À terme, l'Organisation vise à favoriser la promulgation d'une législation sur l'asile et l'institution d'un organe chargé de l'admissibilité. Elle s'emploie également à promouvoir le droit des réfugiés auprès des organismes gouvernementaux et de différents membres de la société civile, et à mieux le faire connaître.



Algérie : des réfugiés sahraouis se rendent dans leur localité d'origine lors d'une opération parrainée par l'UNHCR et qui s'inscrit dans un programme plus vaste de mesures de rétablissement de la confiance. Elle permet à des réfugiés exilés depuis près de 30 ans de rendre visite, cinq jours durant, à des membres de leur famille restés au Sahara Occidental - et inversement. Les transports aériens sont assurés par la MINURSO. *UNHCR / S.Hopper*

Au 31 décembre 2004, près de 12 000 réfugiés urbains se seront inscrits auprès de la délégation de l'UNHCR à Tripoli, dans la **Jamahiriya arabe libyenne** (Libye). La population réfugiée, composée en grande majorité de Palestiniens (74 pour cent), comprend également des Somaliens, des Sierra-Léonais, des Iraquiens et quelques individus originaires d'autres pays africains et arabes.

En 2004, la délégation de l'UNHCR à Tripoli s'est employée à encourager le Gouvernement à signer la Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1967, sans obtenir de résultats immédiats. Les autorités n'ont pas développé de structure administrative spécifique pour gérer les dossiers des réfugiés et des demandeurs d'asile et n'ont pas élaboré de législation nationale pour déterminer le statut des réfugiés. La Libye a néanmoins signé et ratifié la Convention de l'OUA de 1969. Les autorités considèrent les réfugiés et les demandeurs d'asile comme des étrangers résidant en Libye, sans leur reconnaître aucune spécificité. Par conséquent, c'est principalement l'UNHCR qui se charge de prodiguer, de suivre et de coordonner la protection et l'assistance en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

En 2005, l'UNHCR continuera de prodiguer une assistance sous forme de soins et d'entretien aux

réfugiés dans le besoin et se consacrera de nouveau à l'élaboration d'un cadre juridique avec les autorités libyennes, en vue de réglementer la protection et l'assistance en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Les longs conflits qui déchirent certains pays d'origine et la situation géographique de la Libye, proche de l'Europe, expliquent pourquoi les migrants et les demandeurs d'asile se dirigent vers ce pays ou vers des États situés à plus grande distance. Dans le cadre plus large de la gestion des migrations, l'Organisation s'emploiera à nouer des partenariats avec les autorités locales et d'autres acteurs clés, tout en s'attachant à renforcer les capacités locales en vue de défendre les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Programme annuel
Algérie	4 533 766
Jamahiriya arabe libyenne	1 021 267
Maroc	275 603
Mauritanie	367 535
Tunisie	201 431
Total	6 399 602